



Planarch 2 – Working Group 3
Gestion des ressources archéologiques urbaines
Action 3B : Mons. Identification du patrimoine
archéologique

Rapport administratif – Juillet 2005



**Planarch 2 - Working Group 3 : Gestion
des ressources archéologiques urbaines
Action 3 B : Gestion du patrimoine archéologique de Mons
Rapport administratif – Juillet 2005**

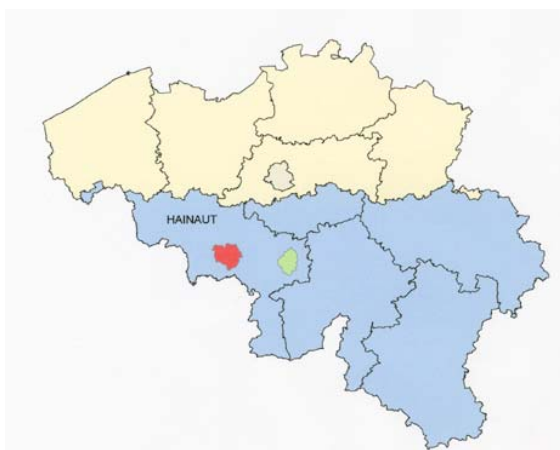
Table des matières

1. CADRE DE L'ETUDE, OBJECTIFS ET PROGRAMME	3
2. INVENTAIRE DES SITES DE LA COMMUNE DE MONS	4
3. DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE PLANIFICATION CIBLANT L'INTRA-MUROS	4
3. 1. Présentation de la zone ciblée	4
3. 2. Contexte administratif	7
4. ETUDE MULTIDISCIPLINAIRE : EVOLUTION DES QUARTIERS AUTREFOIS TRAVERSES PAR LA RIVIERE TROUILLE ET TRANSFORMATIONS ENGENDREES PAR LA DEVIATION DU COURS	9
5. BIBLIOGRAPHIE	10



**Planarch 2 - Working Group 3 : Gestion
des ressources archéologiques urbaines
Action 3 B : Gestion du patrimoine archéologique de Mons
Rapport administratif – Juillet 2005**

1. Cadre de l'étude, objectifs et programme



L'action 3B du projet Planarch 2 vise à améliorer la gestion du patrimoine archéologique en milieu urbain. Dans ce cadre, le Service de l'Archéologie en province de Hainaut du Ministère de la Région wallonne a développé des études ciblant deux communes du Hainaut : Charleroi et Mons. Ce rapport présente la stratégie adoptée et les premiers résultats pour la commune et la ville de Mons.

Fig. 1. Localisation de Mons (rouge) et Charleroi (vert) en Belgique.

Les objectifs sont les suivants :

- identifier le patrimoine archéologique de la ville ;
- développer des outils de gestion de ce patrimoine, notamment sous la forme de documents cartographiques ;
- établir des contacts avec les autorités de la ville compétentes en matière d'urbanisme pour :
 - les informer de l'existence d'outils de gestion du patrimoine archéologique ;
 - les amener à en utiliser certains ;
 - tenter d'intégrer le patrimoine archéologique aux documents communaux d'urbanisme ;
 - inciter les autorités à consulter régulièrement le Service de l'Archéologie en amont des projets d'aménagement.

A cet effet, outre une démarche de sensibilisation entreprise auprès des services communaux concernés par l'urbanisme, l'action se divise en plusieurs pôles qui s'interpénètrent :

- inventaire global des sites de la commune de Mons, incluant la ville et rassemblant les données issues d'études historiques, géomorphologiques et archéologiques ;
- développement d'outils de planification ciblant l'intra-muros ;
- étude multidisciplinaire plus approfondie d'un quartier, en l'occurrence de la zone autrefois traversée par la rivière Trouille.

La première phase de l'action 3B a consisté en l'élaboration d'une méthodologie. Les données nécessaires à l'élaboration d'un inventaire et de documents de planification archéologique (bibliographie, archives, photos, cartes...) ont été compilées au cours de la deuxième phase. L'inventaire a été achevé au début de la troisième phase. Le travail actuellement poursuivi comprend le traitement des données récoltées, la réalisation des cartes thématiques, et l'établissement de contacts avec les autorités de la ville.

2. Inventaire des sites de la commune de Mons

D'une superficie de 147,775 km², la commune de Mons est située à l'ouest de la Moyenne Belgique, dans les zones déprimées formant la bordure méridionale de bas-plateaux limoneux, au sein d'un large bassin tectonique appelé Dépression de la Haine. Elle est établie au cœur d'un bassin houiller, sur un territoire fortement industrialisé depuis le 19^e s..

La commune comprend la ville de Mons, avec laquelle les villages de Cuesmes, Ghlin, Hyon, Nimy, Obourg-Saint Denis ont fusionné en 1972, formant la localité de Mons. Cette localité a fusionné cinq ans plus tard avec 12 autres villages (Ciply, Harmignies, Harveng, Havré, Jemappes-Flénu, Maisières, Mesvin, Nimy, Nouvelles, Saint-Symphorien, Spiennes et Villers-Saint-Ghislain). Une partie des localités de Casteau, Masnuy-Saint-Jean et Ville-sur-Haine ont enfin été jointes à l'ensemble.

Les sites ont été inventoriés dans une base de données (Access) comprenant deux volets (repérage géo-administratif et descriptif scientifique), directement liée à un système d'information géographique (ArcView 8) superposant des documents numérisés géo-administratifs et des cartes anciennes géoréférencées. S'y ajoute un ensemble de cartes numérisées géologiques, pédologiques et du relief résultant d'une étude géomorphologique menées par Olivier Collette, géologue attaché au projet.

Dans la commune de Mons, 768 sites ont été inventoriés. Cette richesse archéologique provient notamment d'une recherche intense depuis le 19^e s., paradoxalement liée à l'industrialisation de la région. Le creusement de carrières dans les nappes alluviales occasionna la mise au jour de nombreux vestiges préhistoriques parmi les plus anciens de Wallonie, qui attirèrent fouilleurs et antiquaires. A la même époque, d'autres excavations liées aux travaux miniers, aux carrières et aux installations de lignes de chemin de fer ou de canaux ont occasionné la découverte et parfois la fouille de nécropoles de l'âge du Fer, d'un *vicus*, de quelques *villae* gallo-romaines, et de plusieurs cimetières mérovingiens. Les minières néolithiques de Spiennes, aujourd'hui inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, firent également sensation.



Fig. 2. Fouille des mines de Spiennes au milieu du 20^e s.

Le récit de visites, les publications d'observation forment aujourd'hui une littérature abondante. Les collections privées et publiques sont riches de matériel archéologique provenant des environs de Mons. Un inventaire partiel des découvertes avait été dressé en 1890 par deux archéologues, A. de Loë et E. De Munck qui publièrent un "Essai d'une carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons" dans les Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles. Le Borinage, en plus de sa puissance industrielle, était un centre patrimonial dont il est difficile à présent de soupçonner l'importance.

3. Développement d'outils de planification ciblant l'intra-muros

3. 1. Présentation de la zone ciblée

Mons a été choisie pour sa richesse patrimoniale. La ville actuelle possède une superficie de 14,534 km². La zone ciblée correspond au centre historique, l'"intra muros", un espace urbain de 1,705 km². La colline sableuse de 78 m d'altitude qu'il occupe, longtemps entourée de marécages, lui assure une position géographique stratégique. Ce relief confère à la ville

une silhouette particulière. Il a influencé le développement des quartiers et a imposé une trame urbaine particulière au parcellaire dense, une voirie irrégulière. Dans les zones périphériques, la trame est plus régulière et s'éclaircit¹. Les styles architecturaux sont variés, mais les prescriptions imposées pour la reconstruction de la ville après le siège de 1691 ont imprimé une dominante 18^e s. à l'ensemble et ont donné naissance à un style dit "classique montois". La liste des Monuments classés compte à ce jour 131 biens. En sous-sol, l'ensemble de la cité recèle des vestiges archéologiques variés, mais principalement médiévaux et modernes.



Fig. 3. La Grand-Place, centre névralgique depuis le Moyen Age.

Depuis le 19^e s., les membres du Cercle archéologique de Mons ont assuré une surveillance assez régulière des travaux de construction ou de voirie. Une association fondée en 1969 tente également de favoriser un urbanisme et une architecture de qualité, en réaction aux grands travaux d'urbanisation qui, après 1950 et principalement dans les années 60-70, affectèrent le patrimoine enfoui et défigurèrent certains quartiers. Mais si les projets de rénovation urbaine s'attachent depuis quelques années à mettre en valeur les monuments historiques, force est de constater que le sous-sol demeure bien souvent oublié.

Les artefacts les plus anciens, récoltés à Mons dès le 19^e s., datent du Mésolithique. Quelques éléments néolithiques ont été découverts ponctuellement. L'occupation à l'époque romaine demeure quant à elle une question non résolue. Si la cité n'a jamais été considérée par les chercheurs comme un site important à l'époque romaine, l'hypothèse a depuis longtemps été émise que le sommet de la butte aurait servi de retraite aux 3^e-4^e s. à la population d'un *vicus* situé à environ 2,5 km au nord². Des fouilles exhaustives n'ont pas été entreprises sur la butte, mais des sondages menés en 1985-87 ont montré que le site a fait l'objet d'un remblaiement conséquent au 18^e s.. De même, aucune vérification archéologique ne permet d'attester que la chaussée Bavai-Utrecht, dont le tracé s'interrompt au sud et au nord de la ville, traversait ou non la ville. La rue de la Chaussée, nommée "Calceia" au 13^e s., est traditionnellement assimilée à la voie romaine ou au moins à un diverticule.

Le toponyme Mons est mentionné par des documents hagiographiques relatant l'installation au 7^e s. d'un ermitage sur la colline³ par celle qui deviendra Sainte Waudru. La localisation précise de cet oratoire n'est pas connue mais pourrait correspondre au site d'une église romane transformée en collégiale au 15^e s. et dédiée à Sainte Waudru. La première agglomération urbaine était enserrée dans une muraille au tracé réduit (environ 1 km) dont les vestiges sont encore visibles en plusieurs endroits de la ville. Elle fut édifée au 12^e s. par les comtes de Hainaut et constituait une défense avancée du château installé au sommet de la butte depuis le 10^e s.. L'économie montoise était alors liée au milieu rural. L'artisanat se développa à la fin du 12^e s.⁴. Un marché se déroulait au pied du château, un autre marché était situé hors les murs devant une porte de l'enceinte, au carrefour de routes commerçantes menant vers l'Empire germanique, le Brabant et la France⁵. L'endroit sera étendu au 14^e s. pour devenir la Grand-Place actuelle.



Fig. 7. Rempart du 12^e s., intégré dans un commerce du centre-ville.

¹ *Atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés. Mons*, Bruxelles, 1980, p. 1.

² *Vicus de Nimy-Maisière*, à l'emplacement d'un gué de la Haine. De WAHA M., 1986, p. 67.

³ *Vitae sanctae Waldetrudis*. In : *Annalectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, IV, p. 218-231.

⁴ DE WAHA M. et JURION F., 1986, p. 111-113.

⁵ PIERARD C., 1973a. p. 159.

C'est à partir du 13^e s. que le plan de la ville se modifie de manière significative. Les terrains boisés furent progressivement défrichés aux 13^e et 14^e s.. Trois nouvelles paroisses sont détachées de la paroisse initiale, en des points commerciaux stratégiques⁶. La ville comptait alors 16 quartiers et était traversée par plusieurs rivières, dont la Trouille, partiellement navigable, et la Seuwe, qui servit de collecteur jusqu'au 14^e s. avant d'être comblée. La ville en expansion fut ceinturée par une fortification plus large, d'un circuit de 4-5 km présentant 6 portes. Le seul témoin encore visible en élévation est la "Tour valenciennoise" (14^e s.). Elle a fait l'objet de campagnes de fouilles et sera intégrée à un projet de mise en valeur du quartier ainsi qu'aux plans d'aménagement de nouvelles cours de justice. Aux 14^e et 15^e s., le nombre de nouvelles rues créées ainsi que le nombre de foyers augmentent⁷.



Fig. 8. La Tour valenciennoise en cours de dégagement et de restauration.

Au 17^e s., Mons était une place forte importante. Les murs médiévaux ont été renforcés par les Français (sur les plans de Vauban) et les Autrichiens occupant la place du 17^e au 18^e s.. Ils furent démantelés à la fin du 18^e s. et reconstruits par les Hollandais à la suite de la chute de l'empire français en 1815. Deux bâtiments militaires de cette période sont conservés et réaffectés : la boulangerie et les casernes casematées⁸.

Les principales transformations de la structure urbaine vont se dérouler au 19^e s.. Bien que la compétence en matière d'urbanisme soit attribuée à la commune depuis le Moyen Age, le premier règlement communal complet sur les bâtisses n'est apparu qu'en 1865. Il fait partie d'un ensemble de mesures destinées à moderniser la ville dans des perspectives d'urbanisme haussmanniennes. A partir de 1861, les remparts furent définitivement arasés et remplacés par des boulevards qui en suivent le tracé. Le creusement de tunnels sous ces boulevards dans les années '80 a mis au jour les vestiges des murailles conservées en sous-sol. La destruction des murs avait notamment pour objectif d'ouvrir la ville au développement intense que connaissait le bassin houiller du Borinage. Attachée à sa vocation religieuse, militaire, juridique, académique et commerciale, la ville demeura néanmoins à l'écart de cette expansion industrielle. Les nouveaux quartiers nés de son ouverture sont principalement résidentiels.



Fig. 9. Vestiges des remparts découverts en 1981.

Durant la seconde moitié du 19^e s. les autorités communales prirent des mesures de salubrité publique telles que la création d'un réseau de distribution d'eau, la généralisation des égouts et le détournement de la rivière Trouille. L'extension anarchique de l'habitat lié à l'essor démographique dans certains quartiers populaires posa également des problèmes sanitaires⁹. Souvent insalubres, les nombreuses "cours", groupes d'habitations ouvrières liés par des impasses ou des cours intérieures, disparurent pour la plupart lors d'opérations d'assainissement de la ville à la fin du 19^e et au 20^e s.. Après une phase de modernisation destructrice pour le patrimoine entre les années 1950 et 1980, la ville a connu une période de rénovation urbaine par quartiers qui n'a pas fondamentalement modifié sa structure.

⁶ PIERARD C., 1986, p. 703.

⁷ DUPONT J.A., 1986, p. 230.

⁸ VAN MOL B., 1981, p. 1.

⁹ HONORE L., 1999, p. 293-299, 308, 326, 332.

Depuis quelques années, la cité s'étend par contre considérablement extra muros, vers l'est, dans une zone autrefois marécageuse abritant actuellement un vaste centre commercial et de loisirs ainsi qu'un zoning technologique.

3. 2. Contexte administratif

Afin d'obtenir une intégration efficace de l'archéologie au sein de l'aménagement du territoire communal, il est avant tout nécessaire d'en comprendre les rouages administratifs et légaux. En Wallonie, les documents réglementaires en matière d'urbanisme au niveau régional sont :

- le plan régional qui ne présente pas de prescription relative aux sites archéologiques ;
- les plans de secteur, sur lesquels figurent les zones de sites archéologiques telles qu'elles furent inventoriées de 1974 à 1979-1980¹⁰.



Fig. 4. Plan de secteur de Mons intra muros.

Actuellement, les demandes de permis d'urbanisme adressées au Ministère de la Région wallonne sont examinées aussi systématiquement que possible par le Service de l'Archéologie. Toutefois, depuis la mise en application d'un nouveau code de l'urbanisme en octobre 2002, le pouvoir régional s'est déforcé au profit des communes. Il en résulte un double problème : risque de perte de l'information et faiblesse des impositions archéologiques à dicter aux communes en matière d'intervention archéologique.

Dans cette conjoncture, les documents communaux de planification représenteraient des outils de protection du patrimoine, dans la mesure où la possibilité est offerte aux archéologues d'y intégrer les données relatives au sous-sol. Ces documents sont :

- les plans communaux d'aménagement (PCA), produits après la seconde guerre mondiale. A Mons, la plupart des plans antérieurs à 1962¹¹ ont été abrogés ;
- le règlement communal d'urbanisme, qui "complète les prescriptions des règlements généraux d'urbanisme" sans disposition obligatoire relative au sous-sol¹² ;
- le schéma de structure communal¹³, reprenant les données du plan d'aménagement.

Il existe aussi des schémas directeurs non réglementaires qui permettent un travail plus souple pour le développement de certains quartiers. Ces schémas peuvent être transformés en PCA si la commune souhaite établir une sécurité juridique.

Suite aux contacts établis avec la responsable du Service communal d'Urbanisme, il apparaît que les données archéologiques dont dispose ce Service sont jugées peu appropriées pour une utilisation lors de projets établis dans le centre-ville. La démarche de sensibilisation opérée à travers le projet Planarch a néanmoins été bien accueillie. Des actions concrètes seront dès à présent mises en œuvre pour favoriser la prise en compte de l'archéologie, telle que la modification de la clause du règlement communal d'urbanisme relative à l'archéologie.

Les principales demandes du Service communal d'Urbanisme sont les suivantes :

- la mise au point d'un système simple d'information et d'interrogation du Service de l'Archéologie en amont des projets ;

¹⁰ GOSSELAIN P., 1997. p. 20.

¹¹ Date de la première loi sur l'aménagement du territoire.

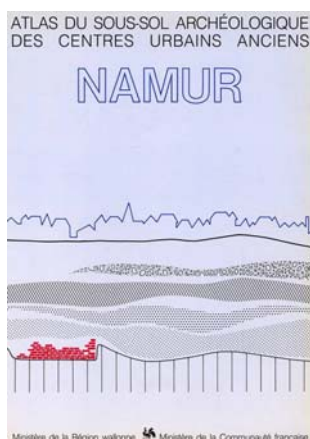
¹² GOSSELAIN P., 1997. p. 21.

¹³ CESAR J., 1997. p. 23.

- une meilleure information concernant les méthodes archéologiques : types d'intervention, délais, techniques d'ouverture du sol et d'enregistrement...
- l'obtention d'une carte pratique indiquant les zones libres de contrainte archéologique, les sites connus et les secteurs potentiellement soumis à une intervention.

En réponse à ces demandes, il est envisagé :

- d'élaborer et de tester un processus d'information et d'interrogation ;
- d'organiser une séance d'information destinées aux divers services communaux concernés par l'aménagement du territoire (Urbanisme, Régie des Bâtiments, Voirie) ;
- de produire des cartes opérationnelles, sans que ces documents dispensent d'une négociation avec les archéologues.



Le travail cartographique s'inspirera de l'expérience des atlas des centres anciens en matière d'aménagement du territoire, en accordant une plus large part à l'évolution topographique de la ville au cours du temps. Ces atlas ont été produits de 1987 à 1992. Ils prennent la forme d'un rapport et de trois cartes à échelle cadastrale. La première évalue l'état des connaissances du sous-sol archéologique, la deuxième inventorie les zones de destruction et de protection du sous-sol archéologique, la troisième reprend les zones soumises à information¹⁴.

Fig. 5. Atlas du sous-sol archéologique de Namur.

Seuls 13 centres anciens ont fait l'objet d'un atlas du sous-sol archéologique publié. Mons n'en fait pas partie. Les systèmes français et anglais ont aussi été comparés afin de déterminer le type de documents que nous souhaitons produire. Une historienne attachée au projet depuis le mois de juin apporte en outre son concours à l'étude de l'évolution topographique de la ville, notamment en examinant les archives liées aux diverses phases anciennes de construction dans les zones menacées.

A l'issue de ce projet, trois groupes de cartes thématiques devraient voir le jour.

- ❖ Cartes des archives du sous-sol :
 - carte des fortifications ;
 - carte de localisation des caves ;
 - carte des interventions archéologiques ;
 - carte mettant en évidence les zones autrefois bâties et désormais accessibles.
- ❖ Cartes de l'évolution topographique de la ville au cours du temps, basées sur l'inventaire.
- ❖ Cartes opérationnelles des zones protégées, menacées, détruites. Seul ce dernier groupe sera destiné aux acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et accompagnera les négociations.



Fig. 6. Carte des zones protégées (monuments et sites classés, espaces verts et zones de parc, zonages des PCA), en cours de réalisation.

¹⁴ GHENNE-DUBOIS M.-J., 1993, p. 131-134.

4. Etude multidisciplinaire : évolution des quartiers autrefois traversés par la rivière Trouille et transformations engendrées par la déviation du cours

En collaboration avec Olivier Collette, géologue, et Véronique Dumont, historienne

La rivière Trouille entrait dans la ville au sud-ouest et en sortait au sud-est. Des petits bateaux à fonds plats pouvaient remonter le courant et pénétrer jusqu'au lieu d'un débarcadère situé près d'une abbaye, d'où les marchandises étaient acheminées vers les marchés. Le cours était encore navigable sur quelques mètres avant de s'enliser. De nombreuses structures étaient liées à la présence du cours d'eau dans la cité : ponts, écluses, débarcadères, réservoirs, pêcheries, moulins, lavoirs, bains publics, bâtiment abritant diverses activités artisanales (tanneries, brasseries...).



Fig. 10. Ruines de la Porte du Rivage, par laquelle la Trouille pénétrait dans la ville.

Le détournement de la Trouille en 1872 constitue la modification majeure de la ville intra muros, générant une restructuration et une ré-affectation profondes des quartiers sud-ouest. Ceux-ci feront par conséquent l'objet d'une étude thématique plus détaillée et multidisciplinaire, mêlant les données géomorphologiques, historiques et archéologiques.

A. Letor

5. Bibliographie

Atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés. Mons, Bruxelles, 1980.

CESAR J., 1997 = CESAR J., La politique de décentralisation en matière d'urbanisme. règlements communaux d'urbanisme et schémas de structure communaux – Quels enjeux pour le patrimoine! *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 1997, 19-20, p. 22-29.

DE WAHA M., 1986 = DE WAHA M., 1986. Archéologie et restauration du château comtal de Mons, campagnes 1984 et 1985, *Activités 84 à 85 du SOS Fouilles*, 4, p. 69-80.

DE WAHA M. et JURION F., 1986 = DE WAHA M. et JURION F., 1986. Du "bourg" à la ville : les premières enceintes du Hainaut, *Etudes et documents du CRHAA*, VII, p. 89-160.

DUPONT J.A., 1986 = DUPONT J.A., 1986. L'urbanisme en matière de voirie à Mons à la fin du Moyen Age. *In : Autour de la ville en Hainaut. Etudes et documents du CRHAA*, 7, p. 227-254.

GHENNE-DUBOIS M.-J., 1993 = GHENNE-DUBOIS M.-J., Planification des sites archéologiques en Wallonie. *In : L'archéologie en Région wallonne 1980-1990* (Dossiers de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, 1), 1993, p. 131-134.

GOSSELAIN P., 1997 = GOSSELAIN P., L'apport de la planification spatiale à la protection du patrimoine archéologique. *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 1997, 19-20, p. 18-21.

HONNORE L., 1999 = HONNORE L., 1999. La réglementation communale sur les bâtisses au XIXe siècle. Le cas du règlement de la ville de Mons en 1865. Origines, contenu, comparaisons et application, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, 78, p. 293-338.

PIERARD C., 1973a = PIERARD C., 1973a. La Grand Place de Mons : étude architecturale, *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 3, 72 p..

PIERARD C., 1986 = PIERARD C., 1986. Un quart de siècle après la détermination de l'actuel cadastre : l'urbanisation du quartier Saint-Germain, à Mons. *In : Autour de la ville en Hainaut. Etudes et documents du CRHAA*, 7, p. 701-752.

VAN MOL B., 1981 = VAN MOL B., 1981. Les grands travaux des boulevards de Mons et la localisation de ses remparts, *Annales des Travaux publics de Belgique*, 3, p. 1-19.

Vitae sanctæ Waldetrudis. In : Annalectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, IV, p. 218-231.